

Bureau Fédéral

Réunion du 19 novembre 2020 en visioconférence

Présents : M. Jean-Pierre SIUTAT – Président.
Mmes Catherine GISCOU, Nathalie LESDEMA et Stéphanie PIOGER.
MM. Christian AUGER, Thierry BALESTRIERE, Pierre DEPETRIS, Jean-Pierre HUNCKLER, René KIRSCH, Philippe LEGNAME, Paul MERLIOT, Gérald NIVELON, Yannick OLIVIER et Alain SALMON

Assistent : Mmes Catherine BARRAUD et Amélie MOINE
MM. Alain CONTENSOUX (DTN), Raymond BAURIAUD, Jacques COMMERES, Sébastien DIOT, Pascal GOUDAIL, Jérôme PRIGENT, Matthieu SOUCHOIS et Gilles THOMAS

N°	Annexe
1	Annexe 1 – 2020-11-19 Visio Conférence FFBB-LR-CD

1. Présidence

Jean-Pierre SIUTAT présente le document qui sera diffusé lors de la réunion à suivre avec les Comités et Ligues et les thèmes qui seront abordés (voir l'annexe).

La loi du 17 juin 2020 relative à diverses dispositions liées à la crise sanitaire ouvre, à titre exceptionnel, la possibilité aux fédérations sportives délégataires de prendre, au plus tard jusqu'au 31 décembre 2020, des mesures ou décisions visant à adapter leurs règlements afin de faire face aux conséquences des mesures prises pour limiter la propagation de l'épidémie de Covid-19.

Stéphanie PIOGER rappelle que la période de mutation exceptionnelle, qui permet à un licencié de bénéficier d'une licence 1C dès lors qu'il justifie d'un changement de domicile, est fixée par les règlements jusqu'au 30 novembre .

A compter du 1^{er} décembre, les U19 et seniors qui ne justifient pas d'un déménagement ne peuvent plus obtenir de licence.

Il est demandé au Bureau Fédéral d'étudier les possibilités :

- Pour les joueurs seniors, de pouvoir muter après le 30 novembre en justifiant d'un changement de domicile (1C) et également sans (2C) ;
- Pour les joueurs de niveau Championnat de France-Pré-Nationale (CF-PN) de pouvoir participer aux compétitions après le 30 novembre

Après débat, le Bureau Fédéral décide :

- d'aligner la date de mutation à caractère exceptionnel au 28 février 2021 afin d'uniformiser pour toutes les catégories d'âge seniors et mineurs
-de permettre aux joueurs qualifiés avant le 31 décembre 2020 de pouvoir participer aux compétitions CF-PN.

Jean-Pierre SIUTAT informe qu'il appartiendra au Comité Directeur, lors de sa réunion du 11 décembre prochain de statuer notamment sur 2 points : format de compétition des championnats et coupes de France et modalités d'application d'un ranking national.

Il sera demandé aux Comités et Ligues de faire un retour à la Fédération sur les décisions prises par leur Comité Directeur sur les formats de leurs compétitions avant le 21 décembre. Une visioconférence avec les commissions sportives régionales et départementales est prévue le lundi 23 novembre à 19h.

2. Questions diverses

Thierry BALESTRIERE : dans le cadre de l'Assemblée Générale Élective, la CSOE demande l'arbitrage du Bureau Fédéral sur un certain nombre de points :

- Pour les personnes isolées avant l'Assemblée Générale, dans quel délai le certificat médical, ou tout autre justificatif tel que le résultat de test positif de moins de 7 jours, un message de l'ARS ou de la CPAM...peut-il être transmis ?

Pour des raisons logistiques, le Bureau Fédéral propose que cette date soit fixée au jeudi 17 décembre 2020 à 20h. Cette date sera confirmée ou étendue après avoir un retour du prestataire.

- Si le délégué titulaire ne peut pas voter en présentiel pour cause Covid à J-7, il pourra être autorisé à voter en distanciel en cas d'absence ou d'indisponibilité de délégué suppléant, après transmission d'un justificatif médical à la Commission Fédérale Médicale et sous réserve d'avis favorable de cette dernière.

Accord du Bureau Fédéral.

- En cas d'absence du délégué titulaire, le délégué suppléant pourra voter en présentiel sans avoir prévenu à l'avance la FFBB.

Accord du Bureau Fédéral.

- En application de l'article 10 du Règlement Intérieur, d'arrêter le nombre de licenciés de l'ensemble des associations 10 jours avant la date de l'Assemblée Générale Élective, soit le 9 décembre 2020, pour déterminer la répartition de licenciés masculins et féminines, donc le nombre de licenciées féminines à élire.

Accord du Bureau Fédéral.

- En cas d'impossibilité d'organiser l'Assemblée Générale Élective en présentiel le 19 décembre, l'avis du Bureau Fédéral est sollicité pour la reporter ou l'organiser en distanciel.

Le Bureau Fédéral décide d'organiser l'Assemblée Générale Élective en distanciel le 19 décembre 2020 en cas d'impossibilité de la tenir en présentiel à cette date-là.

Christian AUGER :

- A participé, ainsi que Stanislas HACQUARD et Céline REFFET, à une réunion de l'ANS consacrée à des témoignages et un bilan des Fédérations quant à la campagne 2020 des PSF.
Le budget global de l'Agence en 2021 devrait être de 375 millions d'Euros (294 millions l'an dernier) soit une augmentation assez conséquente.
- Mise en place des conférences régionales du sport et des financeurs au cours du 1^{er} trimestre 2021.
- Les crédits consacrés à l'aide aux dispositifs d'accession au HN des PPF (Pôles Espoirs) pour les Ligues régionales seront maintenus en 2021, les montants seront peut-être augmentés. Selon les régions, l'instruction dépendra soit des CREPS soit des ex DRJSCS selon le niveau de mise en place de la nouvelle gouvernance du SHN en 2021..
- Le Jury national des dossiers Impact 2024 se réunira les 23 et 24 novembre.
- Concernant le PSF, le retour des propositions des fédérations pour l'édition 2021 devra être fait d'ici fin juin pour paiement des subventions courant juillet/août.
 - Il resterait à l'ANS, une somme de 900.000 euros, un courrier sera adressé aux fédérations pour définir les critères d'attribution.

Jean-Pierre HUNCKLER : à la demande de la Ligue Grand Est concernant le Retour au Jeu, il sera procédé au blocage du virement prévu pour le club de Sainte-Savine qui refuse de payer ses licences au Comité Territorial Aube-Haute Marne.

Paul MERLIOT : il convient de compléter la liste des arbitres FIBA pour 2021/2023 suite à deux arrêts dont celui d'Eddie VIATOR. Le HNO propose Laure COANUS et Edgard CECCARELLI.

Accord du Bureau Fédéral.

Prochaine réunion du Bureau Fédéral le mercredi 25 novembre 2020 en visioconférence.